



Implantation d'un mécanisme de réglementation incitative (MRI) – Phase 3-A

Audiences de la Phase 3-A

7 février 2018

R-4011-2017

HQD-22, document 1



Plan de présentation

- **Présentation du Distributeur**
 - Contexte
 - Revue de certains éléments de la proposition du Distributeur
 - Facteurs Y et Z
 - Seuils de matérialité applicables
 - Comptes d'écarts et de reports s'y rapportant
 - Éléments à traiter en exclusions
 - Facteur I
 - Facteur X
 - Conclusion
- **Présentation de Concentric**

Contexte

Contexte

- **Suivi de la décision D-2017-043**
 - Juin 2017 : dépôt des études, analyses et rapports pour la détermination du facteur X
- **Phase 3-A (dépôts août 2017 et janvier 2018)**
 - Facteurs d'exclusion (Y) et exogènes (Z) : rubriques de coûts et seuils de matérialité
 - Comptes d'écarts et de reports (CER)
 - Facteur I
 - Facteur X
 - Facteur Ycc (coût du capital)
- **Phase 3-B (à venir)**
 - Indicateurs de performance à lier au MTÉR et leurs modalités de liaison
 - Clause de sortie
 - Méthodologie et échéancier rattachés à la réalisation d'une étude de productivité

Facteurs Y et Z

Facteurs Y et Z

- **Nécessité d'ajouter des composantes additionnelles pour améliorer la formule**
 - « (...) tous les éléments de coûts d'un revenu requis ne peuvent être intégrés dans la Formule d'indexation aux motifs qu'ils ne peuvent ni participer à l'atteinte de l'objectif d'efficience recherché par celle-ci, ni permettre la détermination de tarifs justes et raisonnables. » [305]
- **Exclusions (Y) et exogènes (Z) : une même finalité, mais des fonctions différentes**
 - « La Régie retient de la preuve que la distinction fondamentale entre un Facteur Y et un Facteur Z tient principalement à la prévisibilité de cet élément de coût. » [307]
 - Facteurs Y : **récurrents**, mais dont l'évolution des coûts ne cadrent pas dans la trajectoire définie par la Formule d'indexation [312]
 - Facteurs Z : **exceptionnels**, dont il est impossible de prévoir l'émergence pendant la durée du MRI [321]
- **Critères de qualification adaptés**
 - Récurrence (Y) vs risque (Z)
 - Caractère déterminant de l'imprévisibilité des coûts en ce qui a trait aux facteurs Y [312]
 - Vérification du seuil de matérialité pour les facteurs Y [314]

Facteurs Y et Z – Seuil de matérialité

- **Seuil de matérialité = seuil de qualification à titre de facteur Y ou Z**
 - vise à vérifier l'importance d'un élément de coût, et non sa variabilité/volatilité
 - s'applique à la **valeur totale** de cet élément de coût et non à sa variance
- **Objectif différent selon qu'il s'agit d'exclusions ou d'exogènes**
 - Facteurs Y : limitation de leur nombre
 - Facteurs Z : appréciation de ce qui fait partie, ou non, du risque d'affaires normal de l'entreprise
- **Des seuils différenciés, appropriés à l'une et l'autre de ces composantes**
 - Facteur Y : **5 M\$**
 - Facteur Z : **15 M\$**

Facteurs Y et Z – CER

- **Proposition d'adjoindre un CER à chacune des exclusions et, selon le cas, aux exogènes**
 - Mécanisme de récupération de coûts dont le traitement suit celui de l'élément auquel il se rapporte
 - Vise à **neutraliser le risque de prévision** pour les éléments qui demeurent traités en coûts de service
 - Position de repli vs l'intention initiale du Distributeur de proposer un MTÉR symétrique
 - Demeure **soumis à l'examen de la Régie** préalablement à son intégration dans les tarifs
- **Position du Distributeur quant à l'application d'un seuil de matérialité aux CER adjoints à des facteurs Y ou Z**
 - Pas de seuil pour les CER, comme actuellement
 - Adjoindre un seuil aux CER serait un nouveau concept vs la décision D-2017-043
 - Nouveau mécanisme de traitement des écarts qui viendrait se surimposer au MTÉR

Éléments à traiter en exclusions

Facteurs Y – Critères prépondérants

- Incompatibilité avec la trajectoire I – X (imprévisibilité) et/ou
- Insuffisance de contrôle

Coût de retraite

- Volatilité importante
- 98,5 % des variations annuelles du rendement attribuables aux fluctuations des marchés

Combustibles

- IPC ne permet pas de capter les contraintes d’approvisionnement
- Obligation de desservir

DMC/MFR

- Obligation de desservir / Interdiction d’interrompre / Rôle social
- Importance de la facture de chauffage / Contexte économique

Végétation

- Plan de rehaussement afin de maintenir la qualité de service
- Événements climatiques / Taux de pannes associé à la végétation

IEÉ

- Intervention doit être analysée dans sa globalité (investissements et charges)
- Facteur de productivité paramétrique contraire au principe même des IEÉ

Proposition simple d’application

Facteurs Y proposés – Volatilité

Écarts année sur année de 2015 à 2018 ⁽¹⁾

	Écart minimal	Écart maximal
Coût de retraite	-514 %	+13 %
IEÉ :		
• Charges	-18 %	+25 %
• Dépenses de TEQ	0 %	+30 %
DMC	-9 %	+7 %
MFR	-7 %	+14 %
Végétation	-4 %	+25 %
Combustibles	-16 %	+17 %

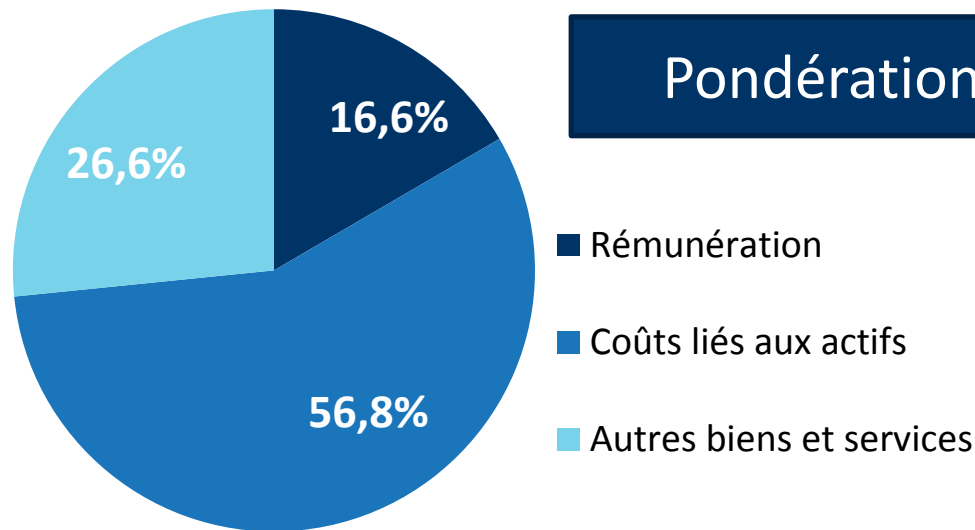
(1) À l'exception du coût de retraite, informations extraites du tableau R-2.1 présenté en réponse à la question 2.1 de la demande de renseignement n°7 de la Régie [B-0186]

**Formule d'indexation ne permet pas de refléter
l'évolution de ces coûts dans le temps**

Facteur I

Facteur I

- **Respecte les critères privilégiés par la Régie**
 - Indicateurs externes, Québec et taux historiques
 - Indices non controversés, les plus récents possibles et faciles à calculer
- **Tient compte de l'ajout des Coûts liés aux actifs à la formule d'indexation**



Pondération établie selon le coût de service de l'an 1

- Rémunération
- Coûts liés aux actifs
- Autres biens et services

Ajout d'un 3^e indice spécifique

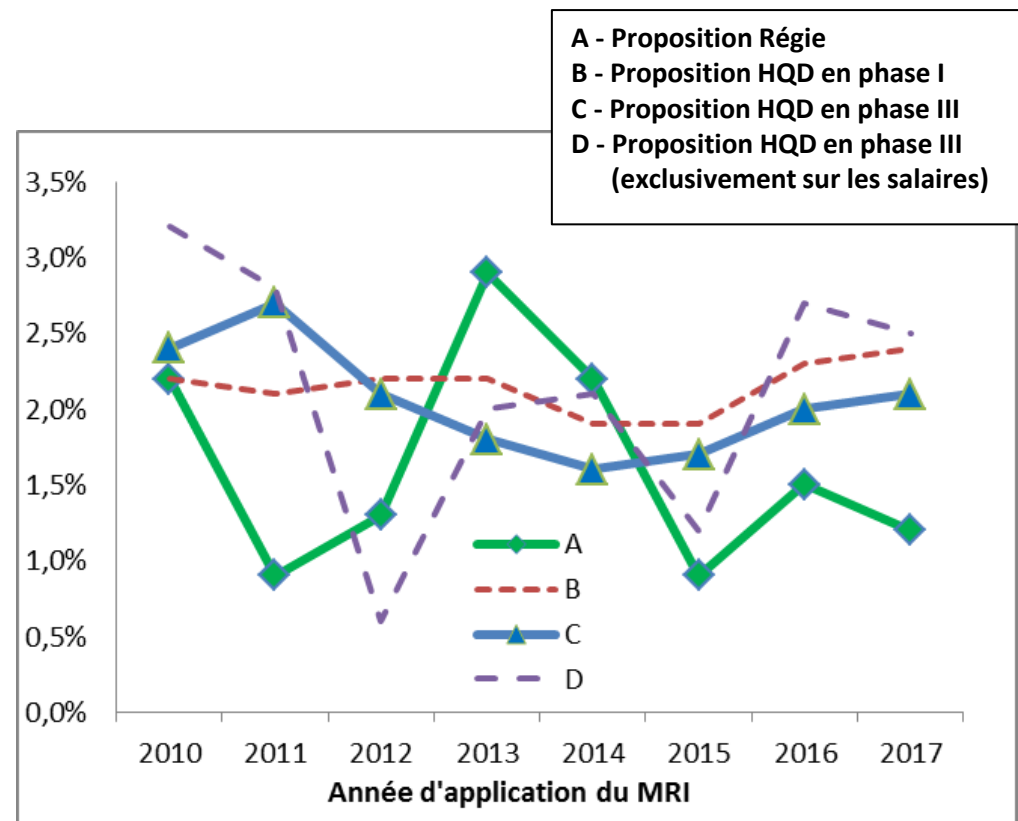
Facteur I - Composantes

Familles d'indices	Indices proposés
Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures travaillées (EERH)	<ul style="list-style-type: none">• Indice à pondération fixe de la rémunération horaire au Québec
Indices implicites du prix du PIB	<ul style="list-style-type: none">• Formation brute de capital fixe des entreprises du Québec (investissements)
Indice des prix à la consommation des ménages	<ul style="list-style-type: none">• Indice de prix à la consommation des services au Québec

Indices reflétant le contexte d'une entreprise dans un marché concurrentiel au Québec

Facteur I – Moyenne historique

- **Utilisation de la moyenne mobile 3 ans pour les trois indices proposés :**
 - Permet la stabilité de l'évolution des indices dans le temps
 - Est conforme au principe énoncé dans la décision de la Régie pour la rémunération



Facteur X

Facteur X

- **D-2017-043 [164] : Méthode basée sur le jugement pour déterminer la valeur du Facteur X**
- **Adoption de la recommandation de Concentric : -0,5%**
 - Facteur X : **-0,75%**
 - Facteur S : **+0,25%**

Conclusion

Conclusion

- **Proposition du Distributeur**

- **Simple d'application** de nature à favoriser l'allègement réglementaire
- Formule d'indexation **calibrée** et **porteuse d'efficience**
- Un nombre limité d'éléments à traiter hors de la formule
- Un MRI **cohérent, équilibré** et **raisonnable** pour une 1^{ère} génération